

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.926
15 mai 2003

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGT SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 mai 2003, à 10 h 15

Président: M^{me} Mary WHELAN (Irlande)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 926^e séance plénière de la Conférence du désarmement. En ce début de deuxième partie de la session, permettez-moi de saluer notre collègue qui a quitté la Conférence après la fin de la première partie, en mars dernier, l'Ambassadeur Juan Henrique Vega Patri, du Chili. Vous vous associez à moi, j'en suis persuadée, pour demander à sa délégation de lui dire à quel point nous avons apprécié ses nombreuses et précieuses contributions à nos travaux et de lui transmettre tous nos vœux de succès et de satisfaction pour la suite de sa carrière.

Récemment, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de l'Ambassadeur Gerald Shannon, ancien Représentant permanent du Canada auprès de la Conférence du désarmement. À la Conférence, on se souvient très bien de lui pour les efforts infatigables qu'il a faits pour mettre sur les rails les négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes, efforts dont l'aboutissement aura été le rapport contenant un mandat pour le comité spécial compétent, également connu sous le nom de «rapport Shannon». Au nom de la Conférence et en mon nom propre, permettez-moi d'adresser nos sincères condoléances au Gouvernement canadien et à la famille du défunt.

Deux orateurs sont inscrits sur la liste d'aujourd'hui: l'Ambassadrice Inoguchi, du Japon, et le représentant de la Fédération de Russie, qui souhaite parler de la ratification, hier, par la Douma, du Traité de Moscou. Je donne tout d'abord la parole à l'Ambassadrice du Japon.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, permettez-moi une nouvelle fois de vous assurer de l'indéfectible appui de ma délégation dans vos efforts résolus visant à faire avancer les travaux de la Conférence.

J'ai demandé la parole ce matin pour informer la Conférence des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de l'atelier sur la promotion de la vérification dans le contexte des traités multilatéraux de limitation des armements, des futurs régimes de vérification et du FMCT en particulier qui s'est déroulé le 28 mars dernier. Il était organisé conjointement par le Japon, l'Australie et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. De nombreuses délégations et des personnalités très compétentes de la société civile ont assisté à l'atelier et participé aux discussions. Les organisateurs sont particulièrement reconnaissants aux participants qui se sont déplacés à Genève pour y apporter leurs précieuses contributions.

Maintenant, si vous me le permettez, j'aimerais rendre compte de façon plus détaillée des différents aspects des discussions qui se sont déroulées durant l'atelier.

L'atelier était consacré à la question de la vérification, élément essentiel pour la préservation et le renforcement de la crédibilité des régimes multilatéraux de limitation des armements. Nous pensons que la question de la vérification mérite une grande attention, particulièrement à un moment où l'on craint de plus en plus les activités clandestines visant à mettre au point des armes prosrites de destruction massive. C'est pourquoi l'élément le plus important du régime de vérification réside dans l'efficacité avec laquelle il permet de détecter une activité non déclarée. Toutefois, il est toujours possible que la vérification ne remplisse pas cette condition, car il est difficile de déceler des indices dans les déclarations et les informations transmises. De plus, une vérification inefficace facilite également la dissimulation des activités clandestines. La vérification doit être suffisamment efficace pour préserver la crédibilité des régimes de limitation des armements. En fin de compte, une vérification efficace aidera la

(M^{me} Inoguchi, Japon)

diplomatie à parvenir à ses fins avant que celle-ci en soit réduite à choisir entre accepter de ne pas être en mesure de régler un problème et recourir à l'option militaire.

Cependant, l'efficacité et la pertinence ne sont pas les seules conditions du succès pour la vérification. Les contraintes sont multiples. Tous les systèmes de vérification existant dans le domaine des armes de destruction massive requièrent des moyens financiers importants. Le rapport coût-efficacité est aussi essentiel dans le domaine de la limitation des armements que dans d'autres domaines.

Une autre contrainte est liée au caractère éventuellement intrusif des inspections au regard, non seulement des intérêts légitimes d'un État en matière de protection de ses informations militaires sensibles, mais aussi des risques de prolifération qu'entraînent de telles inspections. En effet, quiconque souhaite se procurer des armes de destruction massive peut obtenir des informations d'une valeur inestimable et acquérir un savoir-faire considérable à partir de ces inspections.

Tous ces aspects sont interdépendants dans le contexte global de la vérification, et il est essentiel de parvenir à une solution optimale pour établir un équilibre entre eux.

L'atelier s'est déroulé sur deux séances. Durant la première séance, nous avons examiné les enseignements généraux susceptibles d'être tirés des systèmes de vérification existants. Je remercie tout spécialement les représentants de l'AIEA, de l'OIAC, de la Commission préparatoire de l'OTICE et de VERTIC, organisation non gouvernementale. Leurs contributions nous ont permis d'examiner et de comparer divers régimes de vérification. C'était là, je crois, une occasion unique, non seulement de par la richesse intellectuelle de la discussion, mais aussi de par la contribution au débat sur les nouveaux régimes de vérification, tels que celui du FMCT.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur plusieurs points importants abordés au cours des discussions.

En premier lieu, même si elle ne peut apporter de garantie absolue quant au respect de l'instrument, la vérification doit être suffisamment efficace pour permettre de détecter toute activité de détournement ou, du moins, un indice à cet égard, et ce en temps voulu, c'est-à-dire avant que le problème ne devienne trop grave.

En deuxième lieu, le rapport coût-efficacité est un facteur essentiel, comme je viens de le dire. Toutefois, l'aspect financier ne doit pas l'emporter sur la principale raison d'être de la vérification.

En troisième lieu, comme nous le savons tous, l'AIEA dispose d'une infrastructure solide, d'un matériel efficace et d'un personnel qualifié pour assurer la vérification dans le domaine des armes nucléaires. Le futur régime de vérification du FMCT devrait donc en tirer parti au maximum.

(M^{me} Inoguchi, Japon)

En quatrième lieu, même si aucune n'a encore été menée, les inspections autres que de routine demeurent essentielles dans tout système de vérification, notamment en raison de leur effet dissuasif contre les activités clandestines.

En cinquième et dernier lieu, le Groupe d'experts scientifiques a largement contribué aux discussions sur la vérification sismique dans le cas du TICE. C'est là un bon exemple de la façon dont des discussions d'ordre technique pourraient avoir lieu avant même le début des négociations. Toutefois, que cet exemple s'applique ou non au TICE, il faudra déterminer avec soin les questions à prendre en compte lors de ces discussions techniques.

La deuxième séance a porté sur la vérification du FMCT. Les organisateurs ont distribué une liste de questions spécifiques afin de structurer le débat. J'espère que cette liste aidera aussi toutes les parties intéressées à se faire une image globale du contenu de ce débat. Elle englobe notamment les questions suivantes: Premièrement, que faut-il déclarer et surveiller de façon régulière? Deuxièmement, quelles seraient les techniques utiles pour améliorer la détection des installations et activités non déclarées dans le cadre du FMCT, des inspections du type INFCIRC/153 de l'AIEA ou des inspections aléatoires à court délai de préavis? Troisièmement, comment protéger les informations sensibles et l'«accès réglementé» est-il souhaitable? Enfin, quatrièmement, comment l'AIEA peut-elle jouer un rôle aux fins de la vérification du FMCT, etc.?

Le principal objectif de la vérification du FMCT est de détecter toute activité non déclarée d'enrichissement ou de retraitement, ce qui nous amène à nous poser la question de l'approche à adopter pour parvenir à cet objectif. La portée des déclarations et des inspections régulières figure parmi les éléments essentiels. Dans ce contexte, deux approches bien connues ont été examinées: l'approche ciblée et l'approche élargie. L'approche ciblée est axée sur les installations d'enrichissement et de retraitement, sur l'uranium hautement enrichi et sur le plutonium (et l'isotope U-233) dans les installations en aval, et sur certains autres éléments, les cellules chaudes par exemple. La deuxième approche élargit le champ de la première à l'uranium faiblement enrichi, au combustible irradié et à d'autres matières jugées susceptibles d'alimenter la production d'uranium hautement enrichi et de plutonium.

Cette question devrait être examinée en termes d'équilibre entre pertinence et rapport coût-efficacité. La première approche, l'approche ciblée, semble moins coûteuse que la deuxième, mais le coût de la deuxième doit être précisé. De même, des questions se posent quant à la capacité de détecter, par exemple, des activités non déclarées, et de déterminer le degré d'efficacité supplémentaire qu'aurait l'approche élargie si elle intégrait, par exemple, le combustible irradié dans le champ des inspections régulières. Pour faire avancer le débat, je crois que des analyses plus approfondies de ces différentes questions sont nécessaires.

Les modalités des inspections, y compris leur degré d'intrusion, constituent un autre élément important dans le contexte de la vérification du FMCT. Cette question est liée à la protection des informations sensibles, à la fameuse notion de confidentialité.

Cette question technique et difficile n'a pas été examinée en détail lors de l'atelier; certains ont toutefois suggéré de reprendre pour le FMCT l'idée de l'accès réglementé, sur le point d'être

(M^{me} Inoguchi, Japon)

adoptée dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques. Il faudra, pour combler les divergences, surmonter des difficultés techniques et financières.

Dans ce contexte, un des participants a présenté un exposé fort utile sur le savoir-faire scientifique se rapportant aux gaz nobles. Il est clair selon moi que les prélèvements d'échantillons dans l'environnement constituent un outil de vérification intéressant dans le contexte du FMCT.

L'organisation de la vérification est aussi un problème complexe, car elle soulève des questions telles que la façon d'utiliser les structures existantes de l'AIEA. Certains ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de mettre sur pied une organisation autonome autre que l'AIEA, alors que d'autres considéraient qu'une organisation distincte était nécessaire.

La question de la flexibilité permettant au traité de s'adapter sans trop de difficultés à l'évolution des technologies ne constitue pas une priorité, mais elle devra néanmoins rester constamment présente dans les esprits.

D'autres questions spécifiques, telles que la façon de régler certains cas particuliers, comme celui des réacteurs navals, ont également été abordées.

Enfin, les discussions ont malheureusement montré que la question la plus controversée – c'est-à-dire celle de l'inclusion ou de la non-inclusion des stocks de matières fissiles dans le champ d'application du traité – risque de bloquer l'ensemble des négociations. Je pense qu'un tel blocage ne sert les intérêts d'aucun pays, surtout maintenant que tous les membres de la Conférence ont accepté le principe de l'ouverture des négociations.

Avant de terminer, je tiens à remercier M^{me} Patricia Lewis, Directrice de l'UNIDIR, et M. Hiroyoshi Kurihara, Directeur exécutif principal du Centre japonais de contrôle des matières nucléaires, pour la qualité de leur travail comme animateurs des discussions. Je remercie aussi tout particulièrement le secrétariat de la Conférence du désarmement de son appui logistique. Enfin, je tiens à remercier mon collègue, l'Ambassadeur Mike Smith, de l'Australie, et les membres de sa délégation, qui ont apporté un soutien essentiel à ma délégation.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Merci beaucoup, Madame l'Ambassadrice, de la déclaration fondamentale que vous avez faite ce matin. Je crois qu'elle ouvre de fort belle manière la deuxième partie de notre session.

L'orateur suivant est le représentant de la Fédération de Russie. M. Vasiliev, vous avez la parole.

M. VASILIEV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que la Russie prend la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter un plein succès dans vos nouvelles fonctions et de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de la délégation russe.

(M. Vasiliev, Fédération de Russie)

J'ai le plaisir de vous informer qu'hier, le 14 mai, la Douma d'État de la Fédération de Russie a adopté une loi fédérale portant ratification du Traité russo-américain sur des réductions des armements stratégiques offensifs, signé à Moscou le 24 mai 2002 par les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique. En Russie, cette décision de la Douma est perçue comme une mesure d'une importance exceptionnelle, qui ouvre la voie à l'entrée en vigueur d'un nouveau traité important dans le domaine de la réduction et de la limitation des armements stratégiques offensifs. Je tiens à rappeler ici qu'en mars dernier le Sénat des États-Unis s'est déjà prononcé en faveur de la ratification de ce traité.

Ce nouvel instrument revêt une signification très large. Il représente une contribution essentielle à la cause du désarmement, car les ogives nucléaires stratégiques de la Russie et des États-Unis sont appelées à être ramenées au quart environ des niveaux fixés par le Traité START I. Il représente également un appui important pour l'actuel régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, car il écarte le danger imminent de vide juridique en matière de stabilité stratégique. Il a donc pour effet de renforcer la sécurité internationale. Par ailleurs, il contribue de façon concrète au remodelage des relations entre la Russie et les États-Unis, comme indiqué dans le texte du Traité lui-même, relations désormais fondées sur les principes de sécurité mutuelle, de coopération, de confiance, d'ouverture et de transparence. J'espère également que l'entrée en vigueur du traité de Moscou aura un effet bénéfique sur les travaux de la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des bonnes nouvelles qu'il nous a données.

Comme il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste pour aujourd'hui, j'aimerais vous informer brièvement de l'évolution de nos consultations.

Comme vous vous en souvenez, durant ma présidence, j'ai sollicité des propositions sur la façon de sortir du blocage prolongé concernant le programme de travail, notamment en invitant les délégations qui ne s'étaient pas prononcées sur la proposition des cinq ambassadeurs à faire part de leurs points de vue. J'ai également invité les membres de la Conférence à présenter des idées spécifiques quant aux nouveaux éléments éventuels susceptibles de conduire à cet objectif. Enfin, j'ai aussi invité les délégations à se demander s'il serait possible de progresser, fût-ce modestement, vers une participation accrue de la société civile à nos travaux.

Pour ce qui est du programme de travail et de la proposition des cinq ambassadeurs, à la lumière des consultations informelles d'hier, qui marquaient l'ouverture de la deuxième partie de notre session de 2003, il ne fait aucun doute que la position des groupes régionaux sur le programme de travail n'a pas évolué. Dans ce contexte, la Conférence est disposée à poursuivre l'examen de la proposition des cinq ambassadeurs comme moyen de parvenir à un consensus sur un programme de travail. Je renouvelle mon invitation faite aux délégations pour qu'elles continuent de réagir à cette proposition, même si jusqu'à ce jour, l'invitation est restée sans suite.

Concernant les nouveaux éléments, aucune proposition spécifique n'a été présentée ou étayée depuis notre dernière rencontre.

(La Présidente)

Pour ce qui est de la société civile, la question de sa participation à nos travaux a aussi été abordée lors des consultations présidentielles d'hier. Tous les groupes ont confirmé leur ouverture d'esprit à ce sujet. Toutefois, certains se sont montrés plus prudents que d'autres. J'ai conclu de façon provisoire que des progrès étaient possibles. Une proposition, dont il a été fait état lors des consultations présidentielles d'hier, consisterait à permettre aux organisations non gouvernementales de s'exprimer devant la Conférence une à deux fois par an, comme cela a été accepté dans le contexte de l'examen du TNP, à donner aux organisations non gouvernementales s'occupant des questions de désarmement l'accès aux documents officiels de la Conférence du désarmement et à les autoriser à distribuer des documents écrits à l'extérieur de la salle. J'ai l'intention d'écrire aux coordonnateurs des groupes pour connaître leurs points de vue concernant cette suggestion, mais aussi pour leur permettre de présenter d'autres approches.

Sur ma demande, le secrétariat a rédigé un document concernant les règles régissant la participation des organisations non gouvernementales aux conférences traitant du désarmement. Sur ma demande, ce document vous sera distribué ce matin pour vous aider à réfléchir sur ce sujet. Je remercie très sincèrement le secrétariat pour ce travail.

Ce document montre bien que, s'il existe une diversité d'approches, on a toujours trouvé des moyens d'établir une certaine interaction entre les États et la société civile.

Je suis consciente du fait que certaines délégations sont plus réticentes que d'autres à l'idée de donner une place à la société civile dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement. On pourrait donc envisager de mettre en place une nouvelle procédure pendant une période d'essai. Nous pourrions par exemple décider de mettre en place une nouvelle procédure pendant la prochaine partie de notre session de 2003 ou en 2004, et d'examiner les résultats au terme d'une période probatoire de 12 mois. J'aborderai cette question dans ma lettre aux coordonnateurs régionaux.

Dans un souci de transparence, j'ai l'intention de faire part de ma position concernant cette question, ainsi que des résultats de mes consultations, à l'ensemble des membres de la Conférence.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit pour ce matin, mais la délégation canadienne a indiqué qu'elle souhaitait prendre la parole au titre des «questions diverses». Je donne donc la parole à la délégation canadienne.

M. WESTDAL (Canada) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, j'ai demandé la parole pour parler de Gerry Shannon, décédé il y a 10 jours. Ambassadeur du Canada ici à Genève de 1990 à 1995, son nom est resté associé à un mandat concernant le FMCT.

Il est assez paradoxal qu'il soit ici surtout connu officiellement pour ce mandat sur la non-prolifération et le désarmement, car son domaine de prédilection était bien plus le commerce que la limitation des armements. Il a été pour le Canada un grand responsable national et international en matière de politique commerciale. Mais on se souvient aussi de lui pour la diversité des activités qu'il a menées ici pour le commerce ainsi qu'au sein des organismes des Nations Unies ou pour le désarmement. Il était polyvalent et infatigable.

(M. Westdal, Canada)

Fier d'être canadien, il a servi son pays avec une profonde loyauté. C'était un homme droit, calme, un homme de principes. C'était aussi un homme d'esprit, ceux d'entre vous qui le connaissent le confirmeront, et les auteurs de la notice nécrologique officielle l'ont aussi noté à juste titre. Son sens de l'humour était redoutable. Il se souciait toujours de l'effet et des conséquences de ses actes, quel que soit le contexte professionnel dans lequel il évoluait. Sa présence faisait toute la différence et il était exigeant. Montrant l'exemple, il exigeait le meilleur de tous ceux qui travaillaient avec lui et pour lui, mais il était toujours très généreux et jamais avare de compliments envers ceux qui le méritaient.

Nous sommes certains qu'au Ciel aussi, on trouvera que Gerry Shannon était un homme formidable. C'est comme cela que nous l'avons considéré ici, au Canada et ailleurs. C'est l'image que nous gardons de lui et nous la garderons longtemps encore.

Nous transmettrons votre message de sympathie et vos condoléances à la veuve et à la famille de Gerry Shannon. Un livre de condoléances a été ouvert sur cette table et tous ceux qui souhaitent le signer sont invités à le faire.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je sais que son héritage dans le domaine du désarmement perdurera longtemps encore, ne serait-ce que par le biais du mandat Shannon.

La Conférence se réunira à nouveau jeudi prochain à 10 heures. Une personnalité éminente prendra la parole à cette occasion: le Ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Riaz Khokhar.

La séance est levée à 10 h 45.
